

COMPTE – RENDU DES DECISIONS PRISES LORS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 29 octobre 2019

La séance du Conseil s'est tenue au siège de la Communauté de Communes à 18 h 30.

Etaient présents: Pour ANOR: M. Jean-Luc PERAT, Mme Joëlle BOUTTEFEUX, M. Benjamin WALLERAND, Pour BAIVES: M. Claude GARY Pour EPPE SAUVAGE: Mme Viviane DESMARCHELIER, Pour FERON: M. Jean ROGER, Pour FOURMIES: M. Mickaël HIRAUX, M. Benoît WASCAT, Mme Valérie DUFOSSET, M. Maxence SIMPERE, Mme Claudine DAQUET, M. André LEGRAND, Mme Martine ROUX, M. Jack POTTIER, M. Louis YDE, Mme Amandine TROCLET, M. Franck BERTEAUX, Pour GLAGEON: M. Bernard CHAUDERLOT, Pour MOUSTIER EN FAGNE: M. Jean-Michel HANCART, Pour OHAIN: M. Alain RATTEZ Mme Lydie BUREL, Pour TRELON: M. François LOUVEGNIES, Mme Liliane COLLIER, M. Michel BOMBART, Pour WALLERS EN FAGNE: M. Bernard NAVARRE, Pour WIGNEHIES: Mme Dominique CESAR, M. Christian DUBOIS, Mme Christine BATTEUX Pour WILLIES: M. Bruno LALLEMANT

Etaient absents excusés représentés ou ayant donné pouvoir : Pour Anor : Me Lydie LAVENDOMNE a donné pouvoir à Mme BOUTEFFEUX, Pour FOURMIES: M. Jean-Paul LAJEUNESSE a donné pouvoir à M. BERTEAUX, M. Christian MARQUET a donné pouvoir à Me Amandine TROCLET Pour GLAGEON: Mme Brigitte MOREAU a donné pouvoir à Mr Bernard CHAUDERLOT, Pour TRELON: Thierry REGHEM a donné pouvoir à M. François LOUVEGNIES, Pour WIGNEHIES: M. Jean-Marc TROCLET a donné pouvoir à Me Dominique CESAR. Pour FERON, Mr Jean François BAUDRY est représenté par Mr Jean ROGER suppléant.

<u>Etaient absents ou excusés</u>: **Pour ANOR**: M. Gérard ALLAIRE -, **Pour FOURMIES**: Mme Corinne RIDE, Mme Sarah GONTIER, Mme Agnès DUPARCQ, Mme Marie-Hélène CORNIL Mme Patricia POUPELLE, M. David HURBLAIN, Pour **GLAGEON**: M. Alain LOUBERT, **Pour TRELON**: Mme Geneviève BONDU, **Pour WIGNEHIES**: Mme Pascale MAHUT.

1/ ADMINISTRATION GENERALE:

- > Compte rendu réunion Conseil du 17 juin 2019
- > Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoir
- Civigaz Convention Gaz
- > Schéma départemental des Gens du Voyage
- > PIG Habiter Mieux : modification des conventions
- Motion sur la réorganisation de l'administration fiscale

2/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE:

- Convention de partenariat pour la réalisation du demi-échangeur RD 42
- ➤ Aides TPE-PME
- > Vente de terrains
- Achat de terrain

3/ SERVICES FINANCIERS:

- > Transport à la demande : Demande de subventions et prolongation de la délégation de compétence
- > Demande de subvention Grande Ecole du Numérique
- Demande de subvention l'H du siège
- Cartes cadeau de Noël 2019
- > Attributions de compensation définitives

4/ INSERTION:

Externalisation des chantiers d'insertion (création association)

5/ URBANISME:

- > Approbation du PLU d'Eppe sauvage
- Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

6/ RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE TRANSFRONTALIER:

> Demande de subvention Contrat Territoire Lecture (CTL)

7/ RESSOURCES HUMAINES:

Modification tableau des effectifs

8/INFORMATIONS DIVERSES

ADMINISTRATION GENERALE

Compte rendu du conseil du 17 juin 2019

Le compte-rendu de la dernière réunion du 17 juin 2019 n'appelle aucune observation et est adopté.

Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoir

Le Président donne lecture des décisions prises au titre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du conseil.

Civigaz - Convention Gaz

Mr le Président porte à la connaissance du conseil le projet CIVIGAZ porté par GRDF et la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) dont la finalité est de réaliser la sensibilisation de populations précaires à la sécurité de leur installation gaz, aux éco-gestes permettant d'économiser l'énergie et à détecter des potentielles situations de précarité dans les logements.

Il rappelle qu'une phase initiale, d'une durée de 3 ans, en 2015, a permis de déployer l'action notamment sur le territoire du Val de Sambre en 2017/2018. Face Thiérache souhaite que la CCSA s'associe au projet CIVIGAZ sans sollicitation financière (GRDF finance à 100 %) pour le déploiement d'une seconde phase à compter d'octobre sur le territoire sud avesnois.

Les territoires ciblés sont les communes d'ANOR-FOURMIES-GLAGEON-TRELON et WIGNEHIES. Une convention « cadre » interviendra entre la CCSA, FACE et GRDF puis des conventions « opérationnelles » avec les 5 communes. Mr le Président précise que les autres communes ne sont pas exclues du dispositif et peuvent être accompagnées si besoin. Les bailleurs sociaux sont également concernés par ce dispositif.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité valide le projet et autorise le Président à signer la convention

Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage

Mr le Vice-Président en charge de l'aire d'accueil rend compte du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Nord 2019/2025 et notamment des prescriptions vis-à-vis de la CCSA qui se voit imposer,

outre les obligations d'aménagement complémentaires et d'inclusion sociale (projets socio-éducatifs), l'aménagement d'un terrain familial locatif (TFL) de 8 emplacements. Ce terrain permet de répondre à la demande des gens du voyage qui souhaitent disposer d'un ancrage territorial à travers la jouissance d'un lieu stable et privatif sans pour autant renoncer au voyage une partie de l'année. Ces prescriptions sont dictées par le diagnostic d'une sédentarisation de plus en plus importante des familles.

Mr le Vice-Président rappelle également les actions mises en place par la communauté de communes depuis 10 ans ; synthèse reprise par Mr le Président notamment sur le volet financier. Le bureau réuni le 11 octobre dernier a émis un avis défavorable à ce schéma. Mr le Président précise que le CCSA a fait beaucoup d'effort et a rempli ses engagements contrairement aux autres collectivités qui n'ont pas répondu à leurs obligations.

Me ROUX demande s'il est possible d'aménager l'aire actuelle pour accueillir ce terrain familial. La réponse figure au schéma qui impose à la CCSA à la fois l'aire d'accueil et le terrain familial aménageable dans n'importe quelle commune de la CCSA. Sachant que le schéma ne peut plus être ignoré par les documents d'urbanisme, il conviendra au PLUI en cours d'en tenir compte. Ce point sera évoqué avec l'ADUS.

Me CESAR interroge sur la fréquentation actuelle de l'aire et sur l'éventuelle sédentarisation à Fourmies. Ce n'est pas le cas puisque l'aire de la CCSA dispose d'une gestion rigoureuse qui permet d'éviter ces écueils.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable au schéma et souhaite que les collectivités qui n'ont pas répondu à leurs obligations jusqu'alors, deviennent pilotes pour répondre aux prescriptions et aux attentes de ce schéma 2019/2025.

PIG Habiter Mieux: modification des conventions

Mr le Président explique que, suite à la signature par les quatre EPCI de l'arrondissement, des conventions opérationnelles et de prestations de service, la convention opérationnelle du PIG Sambre Avesnois a été rejetée par la DREAL au motif que l'engagement financier dépassait leur capacité financière dédiée à l'ingénierie d'une seule convention plafonnée à 200.000 € (la convention opérationnelle prévoyait une enveloppe de 345.000 € pour l'ingénierie). Les services de l'Etat demandent donc que la CAMVS conserve sa convention opérationnelle et qu'une autre soit créée pour les trois autres EPCI. Il ne s'agira donc plus d'un PIG d'arrondissement.

La CCSA va devoir annuler sa délibération (128c du 25 février 2019) et redélibérer pour signer cette nouvelle convention avec les deux autres EPCI et l'ANAH. Le contenu ne change pas pour les objectifs des trois EPCI mais la CAMVS sort de la convention.

En ce qui concerne la convention de prestation de service, elle ne concerne plus que trois EPCI pour lesquelles la CAMVS agit comme mandataire et assurera le suivi opérationnel du PIG Habiter Mieux. En cela le contenu ne change pas.

Mr le Président regrette cette complexité de mise en œuvre du PIG mais se réjouit néanmoins de l'avancée et de la collaboration avec l'Agglomération. Il espère que les premiers dossiers émergeront en janvier prochain et rappelle que lors des précédentes OPAH, tous les dossiers n'avaient pas pu être traités. Le conseil valide ces modifications à l'unanimité.

Motion sur la réorganisation de l'administration fiscale

Mr le Président de la CCSA propose aux conseillers communautaires l'adoption d'une motion contre la fermeture des Trésoreries de Fourmies et Trélon. Il porte à la connaissance de l'Assemblée la concertation lancée par Monsieur le Ministre de l'action et des Comptes Publics visant à une réorganisation de l'administration fiscale d'ici au 1^{er} janvier 2022 et la fermeture des 10 trésoreries de l'arrondissement et des services fiscaux. Pour la CCSA cela concerne les trésoreries de Fourmies et de Trélon.

Mr le Président argumente sur la nécessité pour le territoire de conserver ses services à l'heure où les communes subissent une dégradation, voire une disparition de nombreux services publics et rappelle que les Trésoreries sont essentielles pour nos populations notamment celles qui rencontrent des problèmes de mobilité ou subissent la fracture numérique; indispensables à une gestion comptable et financière facilitée de nos collectivités territoriales

et représentent une expertise locale pour notre centre hospitalier et les maisons de retraites. A ce sujet Me BATTEUX demande qu'il soit ajouté l'ensemble des établissements de santé dans la motion.

Les élus prennent la parole sur le sujet. Mr GARY précise que Mr le 1^{er} Ministre lors de son déplacement récent au Val Joly pour le colloque des maires ruraux, n'avait pas tenu ces propos. Mr PERAT rappelle l'intervention de Me DESMARCHELIER lors de ce même colloque pour sensibiliser et porter l'attention sur le sujet. Il souhaite que le territoire affiche une volonté afin que tous les services publics ne soient pas déplacés à Avesnes sur Helpe. Fourmies et le territoire ont besoin de conserver des services de proximité.

Mr CHAUDERLOT informe que les élus de la CCSA ont reçu les représentants syndicaux récemment sur le sujet. Même si le Ministre a précisé qu'aucune fermeture n'interviendrait sans accord des Maires en 2020, il n'en sera certainement plus de même en 2021.

Pour toutes ces raisons, les élus de la Communauté de Communes à l'unanimité, souhaitent exprimer leur désaccord face à la suppression des trésoreries et des services fiscaux de proximité du territoire et demande qu'ils soient pérennisés et confortés. Ils adoptent une motion pour s'opposer à la fermeture des deux trésoreries de la CCSA, situées sur les communes de Fourmies et Trélon.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Convention de partenariat pour la réalisation du demi-échangeur RD 42

Mr le Vice-Président expose que dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité de l'Espérance à Fourmies, le Département a été sollicité pour la réalisation de deux bretelles d'accès le long du RD 42 qui sera financé à part égale entre le CCSA et le Département.

Préalablement à la lancée de la consultation pour les travaux, le Département a transmis une proposition de convention de partenariat qui fixe les modalités d'organisation de la délégation de maitrise d'ouvrage au Département pour la passation du marché de travaux, leurs modalités techniques administratives et financières (dépense estimée à 600.000 € TTC), la responsabilité des parties, les conditions d'occupation des dépendances du domaine public routier départemental et les obligations des parties en matière d'exploitation (entretien et fonctionnement).

La convention prévoyait notamment la responsabilité de la CCSA pour la réparation et reconstruction des surfaces (Chaussées et accotements), le balayage, l'entretien de la signalisation verticale directionnelle, des espaces verts et des fossés. Le Département conserverait la responsabilité du déneigement, de la signalisation verticale d'itinéraires, les glissières de sécurité, la signalisation horizontale et la balise de musoir J14a.

Pour des raisons juridiques liées principalement à l'absence de compétence voirie pour la CCSA et de conservation de la domanialité par le Département, les élus communautaires émettent un avis défavorable à la responsabilité de la CCSA en matière de réparation et reconstruction des surfaces sachant que le Président de la CCSA deviendrait responsable en cas d'accident dû à un défaut d'entretien de la voirie elle-même et/ou de la signalisation.

Le conseil autorise la signature par le Président de la convention qui sera modifiée par le Département

Mr PERAT profite de ce point pour rendre compte du chantier de renforcement de la voirie qui a commencé, ainsi que de la vente récente d'une parcelle pour le projet Eurocave.

Mr BERTEAUX s'inquiète de savoir si les travaux d'aménagement de la zone ont pour conséquence, en l'absence des bretelles d'accès, le passage des engins de chantier au pied des résidences du quartier de l'Espérance avec toute la dangerosité qui en découle. Mr PERAT répond que les engins sur demande de Mr le Maire de Fourmies, ne quittent pas le chantier.

Aides TPE-PME

Mr le Vice-Président rend compte de l'avis favorable du comité d'attribution des aides économiques de la CCSA en date 16 octobre 2019, porté à la connaissance du bureau du 11 octobre dernier.

Il explique par ailleurs que lors du dernier conseil communautaire en date du 15 avril 2019, une erreur s'est glissée dans le tableau présenté. Elle concerne la friterie de Fourmies à qui le comité d'agrément avait proposé une aide de 6.000 € et non 3.000 € comme indiqué dans la délibération 134c.

Me ROUX demande si on a connaissance de l'ancienneté des entreprises. Les entreprises de plus ou moins de trois ans et les créations sont éligibles au dispositif.

A l'unanimité, le conseil communautaire valide l'octroi de toutes les aides sollicitées et rectifie celle pour la friterie de Fourmies.

Vente de terrains

Mr le Vice-Président explique que pour répondre à la demande de porteurs de projet désirant implanter leurs entreprises sur Fourmies, la CCSA a souhaité mettre à disposition le terrain de 2 hectares et demi situé face au PIDE et réaliser une voirie interne et du stationnement afin de desservir les différentes parcelles à venir.

A ce jour, la CCSA a été sollicitée par les sociétés NMD et Julie Godefroid Architecte. Une division parcellaire est en cours suite au permis d'aménager déposé par le CCSA. Sur demande de Mr CHAUDERLOT, il est précisé le prix du m2 fixé à 12 €. Un troisième projet est en réflexion.

Pour les deux porteurs de projets, les parcelles concernées sont les suivantes: A 587 p et A 579 p. pour les surfaces suivantes: NMD: 1 209,06 m2 et Julie GODEFROID Architecte: 1 467,70 m2.

L'acte de vente sera dressé en l'étude de Maitre CALLEA qui fixera les modalités de ces ventes, notamment en cas de non-réalisation du projet.

Mr le Vice-Président rappelle par ailleurs les caractéristiques de la future zone d'activité dite ARTEOPOLE.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide ces ventes aux conditions prévues.

Achat de terrain

Mr le Vice-Président informe les élus, que par courrier du 27 septembre 2019 la CCSA a été sollicitée par Mr et Me GUIGNETTE qui ont récemment acheté une maison située au 3 rue Théophile LEGRAND et qui souhaitent se séparer d'une grande partie des terrains qui jouxte les locaux de nos services techniques.

Ces parcelles permettraient l'aménagement de places de parking qui font défaut actuellement, notamment dans la perspective ou les locaux des services techniques doivent abriter la future structure d'insertion et un hôtel d'entreprises. Cette surface clôturée permettrait également le stockage de matériels (podium- barrières etc...). La surface globale est de 3.556 m² pour un prix d'acquisition de 24.892 € nets vendeurs soit 7 € le m². Elles sont cadastrées AB 320-AB 458 et AB 1002.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide cette acquisition de terrains.

SERVICE FINANCIER

Transport à la demande : Demande de subventions et prolongation de la délégation de compétence

Mr le Vice-Président rappelle que depuis le 01 septembre 2018, la Région est organisatrice de transport (scolaire et interurbain) et que la DSP qui s'est terminée en septembre 2019 et a été renouvelée par appel d'offres. Cependant la Région a supprimé la ligne 438 (boucle Fourmisienne) pour des raisons à la fois économique et juridique. La CCSA a décidé de maintenir ce service à la population de Fourmies en l'intégrant dans le Transport à la demande mis en place en 2019, et en signant avec TRANSDEV (attributaire du marché) un avenant pour la

période allant du 02 septembre au 31 décembre 2019. Cette décision a été motivée par le fait que la Région s'était engagée à accompagner la CCSA dans le financement de la ligne.

En se substituant à la Région, la CCSA a décidé d'ouvrir via l'avenant, le TAD à l'ensemble de la population et en non-stop entre 5h et 21h la semaine, et de de 7 h à 17 h le samedi. La course est passée de 2 € à 1 €.

Une subvention complémentaire a été sollicitée auprès de la Région pour le financement du cout supplémentaire lié à cet avenant.

La CCSA va relancer une consultation pour 2020 et doit disposer d'une prolongation de la délégation de compétence et d'un financement.

Le 14 octobre dernier, Mr DHERSIN Vice-Président au transport de la Région informait la CCSA par courrier qu'une délibération sera proposée à la commission permanente du 26 novembre prochain afin d'adopter le financement complémentaire demandé (pour l'avenant) et intégrer la prolongation de la délégation de compétence pour 2020.

La Région souhaite également pour l'an prochain, accompagner la CCSA à hauteur du budget précédemment alloué à la ligne 438 soit 100.000 € pour un taux de financement maximum de 50 % de l'opération. Pour rappel la CCSA a sollicité la Région le 05 aout 2019, à hauteur de 146 347 €.

Avant tout débat, Mr PERAT souhaite remercier Mr WASCAT pour son investissement dans ce dossier.

Mr DUBOIS demande des précisions sur le paiement des chauffeurs du TAD. Il lui est répondu que TRANSDEV sous traite la prestation à Vital Service qui organise le TAD.

Vital services gère les contacts téléphoniques la veille ou le jour même et les prises en charge se font aux arrêts de bus.

Le coût pour la CCSA, en 2019 est de 50.000 € subvention régionale déduite. L'avenant est pris en charge intégralement par la Région. Le challenge pour 2020 sera de maintenir la contribution de la CCSA au même niveau.

Mr WASCAT précise cependant que la collectivité ne peut se garantir que pour 2020, notamment en fonction de la nouvelle répartition des compétences que la loi Mobilité va dicter.

Me BATTEUX profite de l'évocation de la mobilité pour interpeller les élus sur le nouveau cadencement de la SNCF proposé pour 2020. En effet la nouvelle offre de services réduit fortement les trains directs et allonge d'autant les temps de parcours. Me BATTEUX s'étonne qu'il n'y ait pas de proposition de motion de la part de la CCSA.

Mr PERAT l'informe qu'un rencontre très attendue par les élus, avec la SNCF et le Vice-Président de la Région en charge des transports est programmée le 30 après midi. Mr PERAT estime que l'attractivité d'un territoire comme le nôtre se fait dans les deux sens, vers la Métropole et vers Fourmies.

Mr WASCAT souhaite insister sur le fait que, s'il est vrai que les trains directs sont plus limités, (1 aller et 1 retour), d'autres trains avec changement sont disponibles la journée. Il s'agace des articles de presse qui fleurissement sur le sujet mettant en cause la Région qui n'est pas décisionnaire sur les cadences malgré le financement qu'elle apporte à la SNCF.

Il indique également que dans la première mouture de l'offre de la SNCF, les trains s'arrêtaient à Aulnoye Aymeries et les voyageurs devaient emprunter des navettes pour le reste du parcours. Le dossier a évolué puisque Aulnoye-Aymeries est conforté comme nœud ferroviaire. La Région travaille sur le dossier, et sur les autres problématiques, notamment de sillon et de quais.

Me BATTEUX rappelle que les réunions entre la SNCF, Réseau ferré de France et la Région, étaient intéressantes car elles permettaient à la population de s'exprimer.

Me BOUTTEFEUX se réjouit de la rapidité de trains mais regrettent les nombreux retards ou annulations.

Après ces échanges, le Conseil communautaire à l'unanimité, sollicite de la Région pour le TAD, le financement du surcout lié à l'avenant, la prolongation de la délégation de compétence pour l'année 2020 ainsi qu'une subvention pour 2020 conformément à sa demande du 05 aout dernier.

Demande de subvention Grande Ecole du Numérique

Mr le Vice-Président rend compte de la sollicitation de la CCSA par Face Thiérache le 12 juillet dernier pour le financement de la Grande Ecole du Numérique, qui met en œuvre une deuxième promotion entre le 30 septembre 2019 et le 30 juin 2020.

Pour rappel la première session s'est déroulée du 01 octobre 2018 au 24 mai 2019 avec 840 heures de formation et 140 h en entreprise. L'objectif de la formation consistait au passage du titre professionnel de Développeur Web et Web Mobile (équivalent Bac +2 sans prérequis).

Le nombre de participant était de 24 retenus sur 52 candidats. 12 étaient issus de la CCSA dont 9 ont obtenu leur diplôme.

La seconde promotion a débuté le 30 septembre dernier et se terminera le 30 juin 2020. La Grande Ecole du Numérique sera une école transfrontalière franco-belge, l'association Face Thiérache ayant été retenue suite à un appel à projet Interreg avec la fondation Chimay Wartoise (opportunité innovante)

L'aide sollicitée est de 15.000 € pour un versement début 2020.

Pour Mr PERAT, la Grande Ecole du Numérique est une opportunité de plus en plus intéressante pour notre territoire et permet la mobilisation de jeunes.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide l'octroi de cette subvention.

Demande de subvention l'H du siège

Le conseil valide à l'unanimité l'octroi d'une subvention 2019 de 800 € à l'association l'H du siège dans le cadre de leur projet d'éducation artistique et culturel des formes en partenariat avec l'Ecomusée de l'Avesnois et l'Espace Pier Paolo Pasolini.

Cartes cadeau de Noël 2019

Mr le Vice-Président rappelle que chaque année la communauté de communes octroie des cartes cadeau de Noel de 30 € aux agents exclus du comité des œuvres sociales de la CCSA, c'est-à-dire bénéficiant d'un contrat de droit privé ou d'un Cdd de trois mois minimum et présents au 01 novembre de l'année en cours.

Mr SIMPERE rappelle qu'il avait été décidé en 2018 d'augmenter cette somme qui reste modique voire mesquine selon Me BOUTTEFEUX. Mr PERAT propose d'augmenter à hauteur de 50 € ou 60 € Le conseil à la majorité valide l'attribution d'une carte cadeau de Noël d'un montant de 60 euros à chacun des agents concernés cette année.

Attributions de compensation définitives

En l'absence de transfert de compétence et donc d'évaluation de charges pour 2019 le conseil arrête les montants des attributions de compensation définitives pour les communes membres de la communauté au titre de l'année 2019.

Mr LOUVEGNIES rappellent à ses collègues qu'il avait été envisagé, à la fusion, que les attributions de compensation seraient revues et réétudiées. Mr HIRAUX estime que du fait des frais de centralité qui incombent à la ville, Fourmies devrait bénéficier d'une attribution plus importante. Mr PERAT indique que ce dossier devra être revu en 2020.

INSERTION

Externalisation des chantiers d'insertion (création association)

Mr LOUVEGNIES Vice-Président expose aux élus le dossier d'externalisation des chantiers d'insertion de la CCSA et de la ville de Fourmies, et précise que l'assemblée constitutive s'est tenue le 09 octobre dernier le désignant Président de la future association dénommée ITEA (Intégration des Talents par l'Emploi dans l'Avesnois), et Mr POQUET secrétaire.

Les activités retenues au démarrage seront celles actuellement utilisées comme supports pédagogiques au parcours d'insertion des personnes embauchées en CCDI à savoir :

- l'entretien des espaces verts des Communes membres de la CCSA,
- les travaux de restauration du petit patrimoine historique des Communes membres de la CCSA,
- l'amélioration, la rénovation et l'entretien des immeubles de la CCSA ainsi que les espaces verts appartenant à la CCSA.

Une assemblée générale ordinaire est programmée le mercredi 27 novembre au cours de laquelle le conseil d'administration sera élu. Un comité de pilotage sera organisé dans la foulée afin d'opérer pour le 1^{er} Janvier 2020, les transferts nécessaires. Les inventaires, locaux et matériels, sont lancés tant en interne qu'au niveau des services techniques de la ville de FOURMIES.

Mr LOUVEGNIES précise qu'il a sollicité un certain nombre de personnes (notamment futurs ex élus) pour intégrer le conseil d'administration et propose que Me RIDE soit désignée pour représenter la CCSA. Le conseil valide à l'unanimité cette désignation.

Le Conseil communautaire aura à se prononcer ultérieurement sur le montant de la subvention à verser à l'association nouvellement créée.

Mr PERAT rappelle la date butoir du 31 décembre qui est un challenge pour les deux collectivités.

URBANISME

Approbation du PLU d'Eppe sauvage

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le PLU d'Eppe Sauvage.

Mr PERAT rappelle le long parcours qu'a été son écriture. Me DESMARCHELIER confirme que la première étude date de 2003. S'en est suivi des difficultés avec le premier cabinet d'étude qui ne répondait pas aux attentes de la Commune et dont le contrat a été difficile à rompre.

La Commune dispose de beaucoup de zones protégées qui empêchent la construction. Les élus communaux ont donc décidé d'appréhender la situation de la commune différemment avec l'aide d'un cabinet d'Architecte qui a travaillé sur une proposition en lien avec l'étude VUQ (vers un urbanisme de qualité).

Le PLU d'Eppe Sauvage met donc en avant les grains rurbains qui permettent avec l'accord de propriétaires de bâtiment agricole existants, de s'appuyer sur ces bâtis pour construire ou les aménager. La commune a identifié une cinquantaine de granges attenantes aux maisons d'habitation et a retenu des zones de grains rurbains. Ce concept n'a pas été facile à faire accepter pendant la mise en œuvre du PLU.

Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Mr le Vice-Président porta à la connaissance de l'assemblée, l'Opération de Revitalisation du Territoire ou ORT créée par la Loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) qui vise à mieux prendre en compte l'impact des projets commerciaux d'ampleur sur les commerces de centre-ville.

L'ORT s'adresse à tout territoire qui souhaite engager un projet de revitalisation. Sa mise en œuvre s'effectue par le biais d'une convention et se présente comme une large palette d'outils juridiques et fiscaux au service d'un projet de territoire maîtrisé avec des avantages concrets et immédiats.

Mr HIRAUX informe les élus que le directeur au renouvellement urbain de la ville a rencontré tous les Maires de la CCSA pour intégrer dans la convention à intervenir, toutes leurs attentes ou projets.

Le conseil approuve à l'unanimité cette opération et valide la signature de la convention

RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE TRANSFRONTALIERE

Demande de subvention Contrat Territoire Lecture (CTL)

Me la Vice-Présidente rappelle que la Communauté de Communes Sud-Avesnois a signé avec la DRAC des Hautsde-France un Contrat Territoire-Lecture sur la période 2016-2018, dont les objectifs portaient entre autres sur le développement du transfrontalier et l'accès au livre dès la petite-enfance.

Afin de prolonger l'axe transfrontalier et l'action « Bébés lecteurs » qui a pour vocation de développer l'accès au livre et à la lecture dès la prime enfance, le réseau Médi@'pass a développé un micro-projet transfrontalier « Bébés lecteurs de France et Belgique ».

Ce projet s'inscrit pleinement dans les ambitions de maillage du territoire et de collaboration avec divers acteurs des deux côtés de la frontière.

Chiffrée à 8500 €, cette action qui démarrera fin 2019 et s'étendra sur 3 ou 4 mois peut bénéficier d'un financement de la DRAC de 5 000 €. Elle n'entraînera pas de dépense non prévue au budget, le budget médi@'pass 2019 n'étant pas entièrement consommé, et le micro-projet s'étendant jusqu'à début 2020.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité ce projet innovant et sollicite un financement de la DRAC de 5.000 €.

RESSOURCES HUMAINES

Modification tableau des effectifs

Après la présentation par Mr le Vice-Président du nouveau tableau des effectifs, suite à la promotion d'un certain nombre d'agents, le conseil valide à l'unanimité les modifications apportées

Mr le Vice-Président propose que la prochaine fois, les postes vacants soient supprimés.

Mr SIMPERE demande à quoi correspond le poste de chargé de mission pour la mise en place d'un CIAS et s'il est toujours d'actualité. Il lui est répondu qu'il s'agit du poste d'Eléonore MARIANI dont les fonctions ont évolué depuis et précise que le CIAS n'a pas vu le jour.

La séance est levée à 20 h 35.

Le Président, JL. PERAT manana. Periodo en la la viva en la marcilipadada Sentra e

Constant of the country of